

DROIT

Bilan globalement positif pour la société européenne

Le groupe d'assurances Allianz SE, l'entreprise finlandaise d'informatique Elcoteq SE... au 1^{er} mars 2007, 70 sociétés européennes ont été recensées; d'autres sont en constitution comme le groupe français de réassurance SCOR, le chimiste allemand BASF ou encore la banque scandinave Nordea. La société européenne, transposée en France depuis novembre 2006, s'est inscrite dans le paysage juridique. Hier, l'ancienne ministre des Affaires européennes Noëlle Lenoir a remis au garde des Sceaux, Pascal Clément, un rapport d'évaluation sur cet instrument unique qui permet, sur l'ensemble du territoire européen, de créer des filiales, des holdings, de changer de siège social... Si le bilan est globalement positif, l'ancien membre du Conseil constitutionnel, aujourd'hui avocate, relève néanmoins plusieurs pistes d'amélioration.

Passer à « une nouvelle étape »

Les entreprises interrogées par Noëlle Lenoir notent l'extraordinaire flexibilité de la SE : « C'est le seul outil juridique [qui évite] les contraintes juridiques et pratiques qui résultent des ordres juridiques de chaque Etat membre », résume ainsi France Télécom. Excellent instrument de gouvernance, la SE donne

une grande liberté d'organisation et renforce « l'identité européenne d'un groupe », remarque Allianz SE.

Néanmoins, la plupart des entreprises regrettent la lourdeur de sa constitution et réclament le droit de créer des SE ex nihilo. Autre inconvénient majeur : les nombreux renvois aux droits nationaux « créent autant de variantes de SE qu'il existe d'Etats », note Renault dans sa contribution. « A ce jour, probablement bien moins de 10 % du droit des sociétés applicable à la SE dérive du règlement européen. Par conséquent, la SE, malgré son label européen, reste à la base une société nationale », regrette aussi Allianz.

Face à ses difficultés, Noëlle Lenoir propose de passer à « une nouvelle étape » pour la société européenne en facilitant la création de SE à partir de toutes formes d'entreprises commerciales. Elle propose aussi de mettre en place auprès de la Commission européenne un « Forum européen du droit international privé ». L'ensemble de ces propositions sera transmis à la Commission, qui entame un travail d'évaluation et d'éventuelles révisions du statut de la SE pour 2009.

V. DE S.

➤ Retrouvez le rapport Lenoir sur www.lesechos.fr/documents